



RAPPORT TRIMESTRIEL n°3

JUILLET-SEPTEMBRE 2025



La réglementation applicable à la surveillance de la qualité de l'air ambiant ([arrêté du 16 avril 2021](#)) impose la communication au public, tous les trois mois, des concentrations mesurées en métaux lourds, en benzène et en benzo[a]pyrène dans l'air ambiant.

Toutefois, un focus est réalisé sur l'indice ATMO et les particules PM10, principaux contributeurs à la dégradation de la qualité de l'air en Guyane. À l'origine de nombreux dépassements des seuils réglementaires, ces particules sont essentiellement issues des passages des « brumes du Sahara ».

LA QUALITE DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE

Conformément à [l'arrêté du 10 juillet 2020](#), l'**indice ATMO** est représenté par une échelle de six qualificatifs, allant de **bon** jusqu'à **extrêmement mauvais**.

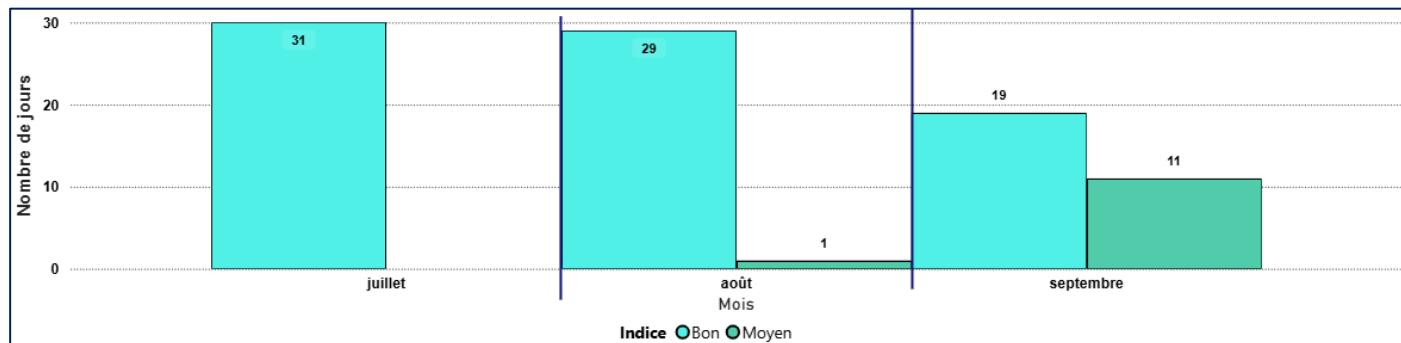


Figure 1: Répartition des indices de la qualité de l'air en nombre de jours

Le troisième trimestre a été marqué par une qualité de l'air relativement bonne sur le territoire ; les polluants responsables de l'indice moyen étant l'ozone et/ou les particules fines.

DEPASSEMENTS DE SEUILS - PARTICULES PM₁₀

La réglementation définit 2 seuils de dépassements regroupant les particules de diamètre inférieur à 10 µm :

- Le **Seuil d'Information et de Recommandation (SIR)** pour des moyennes journalières supérieures à **50 µg/m³** ;
- Le **Seuil d'Alerte (SA)** pour des moyennes journalières supérieures à **80 µg/m³**.

Un seuil est dépassé dès lors qu'une seule de nos deux stations est en dépassement.

Durant ce troisième trimestre **aucun dépassement du SIR et de SA** n'a été observé sur la Guyane.

Les concentrations maximales journalières atteintes sur l'île de Cayenne et Kourou sont respectivement de **37,3** et **22,7 µg/m³**, observées le 18 septembre 2025. Les concentrations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

| | ZAR | ZR |
|---------------------|------------------------|------------------------|
| Moyenne journalière | 16,2 µg/m ³ | 10,8 µg/m ³ |
| Maximum journalier | 37,3 µg/m ³ | 22,7 µg/m ³ |

ZAR : zone à risque ; **ZR** : zone régionale





BENZÈNE

La surveillance du benzène est réglementaire et impose une valeur limite de **5 µg/m³** en valeur annuelle.

Des prélèvements sont réalisés en ce sens tous les 3 mois, sur l'île de Cayenne et sur Kourou. L'utilisation de supports de prélèvements passifs permet un échantillonnage pendant 2 semaines.

Pour ce trimestre, deux prélèvements ont été réalisés sur les stations « Cainea3 » à Cayenne, et « Brady » à Kourou durant le mois de juillet. Les échantillons ont été tous invalidés par suite du dysfonctionnement technique au niveau du laboratoire d'analyse.

Les concentrations moyennes du benzène sur les douze derniers mois sont **0,67 µg/m³** dans la ZAR et **0,58 µg/m³** dans la ZR.



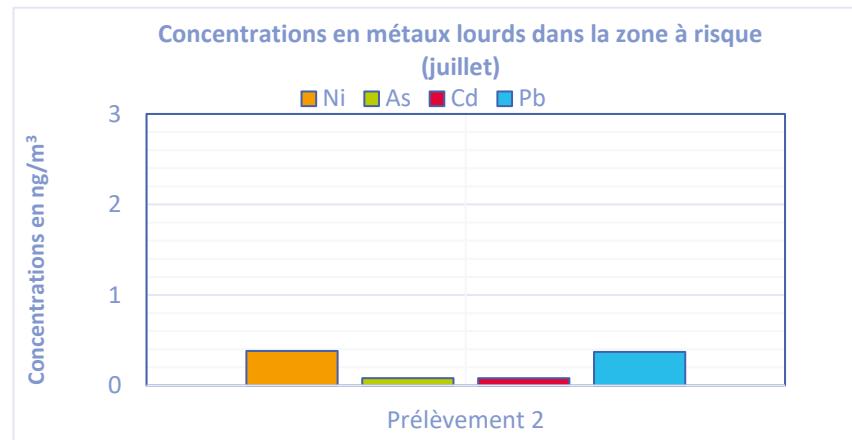
MÉTAUX LOURDS

La surveillance des métaux lourds est également réglementaire.

Des prélèvements sont réalisés à l'aide d'un préleveur type Partisol, qui aspire de l'air sur un filtre, puis analysés par un laboratoire à partir de la fraction des PM₁₀.

Pour ce troisième trimestre de l'année, deux prélèvements ont été effectués au mois de juillet dans la zone à risque, sur la station « Kalou » à Matoury. Le premier prélèvement a été invalidé à la suite des coupures de courant.

Les analyses ont mis en évidence les résultats suivants :



Rappel des valeurs cibles :

Arsenic : 6 ng/m³

Nickel : 20 ng/m³

Cadmium : 5 ng/m³

Objectif de qualité :

Plomb : 0.5 µg/m³

L'ensemble des résultats est largement inférieur aux valeurs de référence réglementaires. Les valeurs cibles en métaux lourds sont respectées sur l'île de Cayenne (zone à risque).

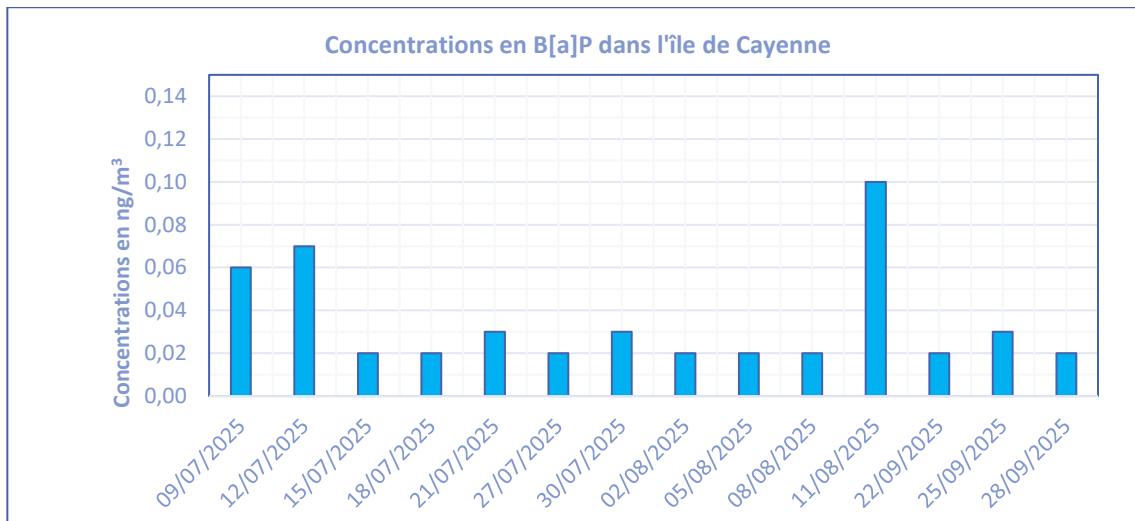




Benzo[a]pyrène

Pour ce troisième trimestre, 21 prélèvements de B[a]P ont été réalisés de juillet à septembre à Matoury. L'analyse du B[a]P se fait par un prélèvement de 24 h sur filtre. Ces derniers sont ensuite envoyés en laboratoire pour mesurer la concentration.

Trois filtres ont été invalidés en raison d'une coupure de courant. Les résultats sont représentés ci-dessous :



La concentration moyenne en benzo[a]pyrènes mesurée dans la ZAR au cours de ce trimestre est de **0,03 ng/m³**. La concentration moyenne du benzo[a]pyrène sur les douze derniers mois est **0,04 ng/m³**.

Ces valeurs sont très inférieures à la valeur cible fixée par la réglementation, qui est de 1 ng/m³.

Pour plus de renseignements sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air en place et sur nos actions, consultez notre site internet : <https://atmo-guyane.org/>

Des rapports d'études sont disponibles à la rubrique « Publications ».

